

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE INTERREGIONAL
DE L'EST DE LA FFESSM**

Le 27 JUIN 2009 à ESSEY LES NANCY

Présidence : CH. BERGMANN

Secrétariat de séance : G .CHIRON

PREAMBULE :

CH. BERGMANN accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux Présidents des Commissions, nouveaux et anciens, pour cette première réunion avec le Comité Directeur.

Le point est ensuite fait sur les présences.

Comité directeur

• ***Présents***

BERGMANN Christian – BRUNET GASTON Véronique - CAILLERE Laurent - CHIRON Grégoire – DAVID Sylvie - DEPIT Gérard - GAERTNER Yves - GUILLAUME Louis - KOBLER René – LAMBINET Michel - LECLERE Philippe – MULLER HIMBER Anne - NOSAL Christian - ROSENBERGER Guy – SPIHLMANN Josiane - SZCZEPANIAK Pascal – THOMASSIN Marie-Hélène - VASSEUR Gabriel - BROUANT Benoît – médecin, invité permanent.

• ***Excusés***

ERTLE Raymond - NOSAL Christian – TAESCH Armand

Commissions

APNEE : GAERTNER Yves Représentant Permanent - **ARCHEOLOGIE** : BRUNET GASTON Véronique - **AUDIOVISUELLE** : BARKATE Léo - **BIOLOGIE** : CRUMIERE Jean Benoît - **HOCKEY** : BURTIN Remi - **JURIDIQUE** : HIMBER Vincent - **MEDICALE** : BROUANT Benoît - **NAP** : AIME Gilles - **NEV** : SCHNEIDER Marc - **ORIENTATION** : KERNEL Annick excusée représentée par René KOBLER - **SOUTERRAINE** : CIESIELSKI Lucien excusé représenté par Laurent CAILLERE - **TECHNIQUE** : GAUCHET Michel -

• ***Invité***

HEINRICH André - Président Fondateur du Comité Interrégional Est de la FFESSM.

QUORUM :

Le quorum (1/3 au moins de ses membres) est atteint et le Comité peut donc valablement délibérer.

Courriers divers :

Christian BERGMANN remet à Grégoire CHIRON diverses correspondances concernant les clubs : création, radiation :

06 08 0260 : Club ayant moins de 11 licenciés (9)
06 39 0261 : Club ayant moins de 11 licenciés (8)
06 67 0213 : Club ayant moins de 11 licenciés (10)
06 67 0251 : Club ayant moins de 11 licenciés (4)
06 70 0186 : Club ayant moins de 11 licenciés (10)
06 55 0083 : Club de St-MIHIEL : Ré-affiliation
06 25 0172 : radié à ce jour
06 08 0237 ASCGG de Givet : radié le 29 mai 2009

Entêtes de lettre :

Vincent HIMBER souhaite être consulté lors de la création d'un nouvel entête de lettre afin de vérifier les mentions légales à faire figurer en pied de page de ce document (SIRET, ape, Assoc.Loi 1901 etc.)

Un tour de table est réalisé afin que tous les membres du Comité Directeur et les Présidents des Commissions, ou leurs représentants, se présentent.

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, CH. BERGMANN présente les excuses du Comité Directeur à Marie Hélène THOMASSIN pour avoir oublié son nom lors de la parution dans Info Est du nouveau Comité Directeur. Marie Hélène THOMASSIN accepte les excuses du Comité Directeur.

Christian BERGMANN propose de nommer M HEINRICH André :

« Président Fondateur du Comité - Président d'Honneur du Comité Interrégional EST »

Décision : Le Comité adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Christian BERGMANN rappelle à l'ensemble des membres du Comité Directeur et des Présidents de Commissions, ou leurs représentants, son courrier du 24 avril 2009 dans lequel il précisait le but de cette réunion :

- Fonctionnement des Commissions et point sur les actions engagés par les différentes Commissions pour la saison 2008 – 2009.

Compte tenu de cette orientation de travail le déroulement de notre réunion sera la suivante :

- Première partie de matinée : Compte rendu du dernier Comité Directeur National,
- Deuxième partie de matinée : Echanges avec les Présidents des Commissions ou leurs représentants sur le fonctionnement des commissions,

Pause Déjeuner

- Après-midi (limité à 16h00) : Reprise de l'ordre du jour du Comité Directeur.

Avant de commencer les travaux sur le fonctionnement des Commissions Christian BERGMANN demande aux Présidents si ceux-ci ont des questions à poser :

Michel GAUCHET : pose la question « Simplification de la gestion financière » ?

Christian BERGMANN : précise Guy ROSENBERGER présentera la solution de la Banque Postale, banque principale du Comité Est.

Christian BERGMANN : Le Directeur de plongée dans l'organisation de plongée dans le cadre des activités de plongées organisées par une commission : Christian BERGMANN rappelle que normalement les compétences des directeurs de plongée (P5) ne sont valables que pour l'organisation des activités de plongée (hors plongées techniques) effectuées au sein du club d'affiliation du P5. Donc soit l'activité de plongée de la commission est confiée à un club organisateur qui met à disposition de la commission un Directeur de plongée, soit la commission organisatrice de la plongée comptera parmi ses participants un E3 minimum. René KOBLER précise que les activités d'orientation subaquatique ne requièrent pas la présence d'un directeur de plongée.

Benoît BROUANT : les médecins sont-ils tous licenciés ? Comment le vérifier ?

Laurent CAILLERE : propose à Benoît BROUANT de lui transmettre la liste de médecins fédéraux afin de vérifier leur affiliation à la FFESSM.

Sylvie DAVID : demande si une personne non licencié à la FFESSM peut participer à des stages ?

Réponse : NON, il faut absolument être absolument licencié, Laurent CAILLERE confirme la réponse. De plus des contrôles sont susceptibles d'être réalisés par la Gendarmerie.

Toutes les questions ayant été posées les travaux peuvent commencer.

Informations suite à la réunion Comité Directeur National des 13,14 et 15 Juin 2009 :

Christian BERGMANN présente les directives du Comité Directeur National concernant les objectifs des commissions nationales (les dix orientations de nos commissions), celles-ci, par voie, s'appliquent de conséquence aux organes déconcentrés comme notre Comité Interrégional.

Voici ces « 10 orientations de nos commissions » :

- Implication dans l'environnement et le développement durable
- Un développement vers l'excellence et la valorisation des champions
- Une politique sportive de masse vers le grand public
- Une implication dans des actions vers les milieux défavorisés vers des personnes en situation de handicap
- Une implication dans la veille technologique
- Une envie de rester FFESSM
- Une communication inter-commissions
- Un accroissement de la formation des cadres
- Une implication dans tout ce qui touche aux brevets
- Un calendrier des activités projetées

Laurent CAILLERE, qui a en charge le dossier concernant l'harmonisation des brevets, nous présente le résultat de son enquête, enquête menée auprès des Présidents des Commissions Nationales le 19 mai 2009. Il en résulte que l'harmonisation des brevets une orientation qui sera très bénéfique pour l'ensemble des commissions :

- Les brevets fédéraux de pratiquants sont absents de 6 CN sur 12
- Les dénominations ou sigles sont peu communicants : P1, P3, E1, MGF1, C1, V1, MP1, MV3, MF1, N1B, IFBS, MFB2, EF2, Entraîneur, MASS
- Peu de passerelles inter-commissions
- Peu d'équivalences CMAS de nos brevets
- L'historique de nos brevets n'est pas fiable dans ses lieux de détention
- L'historique de nos brevets n'existe que partiellement
- Qualification premier secours : manque de cohérence
- Le Collège des experts s'impose.

Politique sportive et de formation de cadre, mise en place pour les commissions régionales de Contrat d'objectifs et de Moyens (COM) :

Christian BERGMANN présente sa stratégie pour le développement d'une politique sportive et de formation de cadre. Celle-ci s'appuiera sur la mise en place de Contrat d'objectif et de Moyens pour chaque commission. L'objectif des contrats d'objectif et de moyen est de permettre:

- d'être plus efficace
- d'Investir plus de moyens dans nos actions
- d'avoir une meilleure structuration des projets et d'augmenter nos demandes de subvention tant au niveau des Collectivités qu'au niveau du CNDS
- de permettre une meilleure présentation de nos actions et de nos résultats lors des Assemblées Générales

Il présente en suite le cahier des charges du contrat d'objectif et de moyen (voir document joint) et demande aux Présidents des Commissions de préparer leur premier C.O.M pour le 17 octobre 2009, date de la prochaine réunion du Comité Directeur et rappelle qu'il s'agit d'une formalisation de ce qu'il faisait auparavant.

Chaque commission pour établir son COM devra faire un bilan de l'existant, présenter ses objectifs en définissant les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs et préciser comme sera fait le suivi et l'évaluation de la réalisation de ces objectifs. Dans leurs objectifs les commissions prendront en compte en particulier les 10 orientations nationales.

Gérard DEPIT précise que ce principe de fonctionnement, C.O.M avec un prévisionnel de 3 à 4 années, devient non négociable vis-à-vis des Collectivités Territoriales.

Christian BERGMANN et Laurent CAILLERE se proposent d'aider les Présidents des Commissions à pour remplir les documents.

Michel GAUCHET demande un suivi des effets des C.O.M dans le temps :

- nombre de licenciés en plus (difficile à évaluer selon Laurent CAILLERE)
- montant des subventions en augmentation

Gérard DEPIT présente le document « dossier de suivi par action », il a élaboré à partir du dossier de demande de subvention CNDS du Ministère de la Jeunesse et des Sports (voir document joint). Ce document doit permettre aux personnes qui remplissent les dossiers de demande de subvention CNDS de correctement répondre à la demande du Ministère. Michel GAUCHET trouve ce document très difficile à remplir.

Gérard DEPIT répond à deux questions :

- Budget Consolidé ? Budget + Coût du bénévolat
- Taux horaire pour un bénévole ? Entre 12 € et 15 € note du CNOSF

Fonctionnement financier des Commissions :

Guy ROSENBERGER rappelle la mission que le Comité lui avait confiée le 28 mars 2009 :

Le Comité m'a demandé de trouver une solution pour une gestion "officielle" des Commissions. Celles-ci n'ayant pas de Statut propre, ne peuvent "normalement" fonctionner qu'à travers le CIR EST. A ce jour, chaque commission a un mode fonctionnement différent, plus ou moins "légal".

J'ai donc demandé à la banque postale de Nancy d'ouvrir :

- 1.) Un compte FFESSM-EST pour notre trésorier des commissions Armand TAESCH.
- 2.) Un compte pour chaque président de commission

Ces comptes pourront être alimentés à la demande, par le compte général du comité Interrégional Est. Chaque compte aura comme signataires :

- le président du comité directeur,
- le trésorier général,
- le trésorier adjoint,
- le président de la commission.

Ce dernier bénéficiera d'un chéquier et des relevés de compte à son adresse et gèrera son compte de manière autonome.

La parole est donnée aux Présidents des Commissions pour exprimer leurs éventuelles remarques :

Michel GAUCHET : précise que la Commission Technique fonctionne parfaitement à ce jour, gestion réalisée en directe par le Trésorier Général, de ce fait désire ne rien modifier. Il souhaite que le remboursement des frais des déplacements des cadres soit géré par le trésorier comme cela c'est pratiqué jusqu'à présent.

Se pose la question : Nomination d'un chargé de finance au sein de chaque commission ?

Remi BURTIN : pouvoir et rôle des chargés de finances du fait que dans la proposition de Guy ROSENBERGER ils ne possèdent pas l'autorisation de signer les chèques bancaires ?

René KOBLER : donne des explications le rôle des chargés de finances, ceux-ci sont chargés de la gestion des finances et le contrôle du respect des budgets.

Marc SCHNEIDER : pose la question sur le suivi des remboursements ? Harmonisation des documents ? Mise en ligne sur le Site Internet des documents uniformisés ? Justification des mouvements sur les comptes ?

Laurent CAILLERE : le but principal de ce nouveau fonctionnement est l'harmonisation des commissions, et justement le contrôle des remboursements (via les chargés de finances)

Christian BERGMANN : à sa connaissance il n'y a jamais eu de dérapage et de dérive au sujet de l'utilisation des finances des commissions.

Louis GUILLAUME (ancien Trésorier Général) : confirme les dires de Christian BERGMANN.

Vincent HIMBER : donne une explication technique concernant la différence de sécurité entre un chèque bancaire et une carte bancaire, avec une carte bancaire un blocage limitant le montant est réalisable en opposition avec un chèque bancaire qui lui n'a pas de limite.

Gilles AIME : demande si le versement du budget annuel sera effectué en une fois en début de saison ?

Guy ROSENBERGER : réponse négative, les virements se feront au fur et à mesure de la réception des justificatifs, par contre une avance peu être accordée en début de saison afin d'assurer un fond de roulement financier.

Laurent CAILLERE : concernant les commissions nationales le remboursement se fait dans les trente jours suivant la réception des justificatifs et confirme que les commissions ne possèdent pas de carnet de chèques.

René KOBLER : problèmes pour les Présidents de Commissions qui effectuent des avances sur leurs fonds propres.

Compte tenu de toutes ses remarques Guy ROSENBERGER doit valider auprès du siège national la faisabilité de cette procédure.

Fonctionnement Administratif des Commissions :

Demande d'harmonisation des documents administratifs

Michel LAMBINET : présente un système informatique qui pourrait répondre à cette demande « un site collaboratif »

Christian BERGMANN remercie les Présidents pour l'ensemble des actions qui ont déjà été organisées depuis le début de son mandat, se félicite de la présence d'un représentant du Comité Directeur lors de chaque manifestation.

Bureau des Juges et des Arbitres : afin de constituer le bureau Christian BERGMANN demande aux Présidents de donner à René KOBLER le nom d'un juge ou d'un arbitre lors de leur prise de parole.

Rapport des Commissions :

AUDIOVISUELLE

L.BARKATE

La Fête de l'image sous marine s'est très bien passée.

Peu de participant : les principales raisons sont le prix du matériel et l'évolution rapide de celui-ci.

Action prioritaire est la Fête de l'Image qui se déroulera du 12 au 14 mars 2010, travail très important, une aide serait la bienvenue.

Les championnats nationaux seront organisés pour la première fois dans le Comité Est.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

ORIENTATION

R. KOBLER

(juge Marc FISCHER)

Formation en cours.

Promotion et développement de l'activité : - problème de matériel

- disponibilité des piscines et des gravières

Organisation de la Coupe du Monde de 2010

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

HOCKEY SUB

R.BURTIN

(juge Christophe BOURBONNEUX)

Championnats de France à HYERES : Résultats importants et de très bon niveau.

Création d'un site internet : voir avec Michel LAMBINET pour créer un lien avec le site du Comité Est, les Clubs. Inscription des manifestations et des formations.

Championnat de France à NANCY en novembre 2009.

Créations de nouveaux clubs.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

MEDICALE

B.BROUANT

Rappels des règles à l'ensemble des Cadres (ex : un médecin doit être licencié pour valider des certificats médicaux pour les licenciés FFESSM).

Structuration par Département.

Question en cours : responsabilité des médecins lors des compétitions si le matériel mis à disposition n'est pas ou plus aux normes.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

APNEE

Y.GAERTNER

Compétitions et championnat de France à Mulhouse, Très bons résultats d'ensemble. Compétition filmée par la commission audio du 67 et du 68. Démonstration de hockey subaquatique pendant les pauses.

Actions : Fiabilisation du fichier des cadres et limitation des intervenants cadres lors des manifestations afin de diminuer les coûts.

Finance : délégation maintenue à Guy ROSENBERGER.

Formation 2010 : en attente

Rapprochement en cours avec la commission Biologie

Proposition pour une réunion des Présidents APNEE des CODEP

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

TECHNIQUE

M GAUCHET

Avant de présenter son rapport M GAUCHET remercie aux noms de tous les Présidents Commissions Christian BERGMANN de leurs laisser la parole en premier.

Félicitations à V.BRUNET GASTON pour l'obtention de son diplôme d'initiateur 1B.

Augmentation du nombre des candidats N4 et MF1 à NIOLON, le changement de date étant une des raisons de cette progression.

Remerciement également au Comité Directeur pour la dotation des TEE SHIRT pour les candidats et des vestes pour les instructeurs

Prochain examen MF1 à Longemer les 10 ET 11 Octobre

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

NAGE AVEC PALMES

G.AIME

Organisation du Championnat de France à EPINAL en solo du fait du désistement des principaux organisateurs de la Commission Nationale.

Problème de financement compte tenu du problème lié à cette organisation, de ce fait le Comité Directeur vote une aide de 750 €

Décision : le Comité vote à l'unanimité cette aide de 750 €.

Problèmes pour l'utilisation des piscines plus de créneaux horaires.

Organisation des Championnats du Monde à VITTEL du 5 au 7 mars 2010.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

ARCHEOLOGIE

V.BRUNET GASTON

Démarrage de la commission à zéro. Problème de communication avec les anciens responsables.

Délivrance d'un brevet débutant en Archéologie

Stage Théorique : 9 participants

Beaucoup d'action de communication avec le site Internet, mais peu de retour.

Problème avec le site national

Demande de création de support par la Commission Audio.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

BIOLOGIE

JB.CRUMIERE

Activité soutenue avec des stages diplômant ou non dans toutes les régions.

Organisation de soirée thématique pour des Collectivités Territoriales, des Clubs :

Milieu marin, Vie en eau douce

Un assistant s'investit dans la commission ce qui est positif.

Sensibilisation au milieu pour les enfants de 8 à 12 ans : descente de rivière.

Stage National MF1 Bio et MF2 Bio à STRASBOURG les 3 et 4 octobre 2009.

Manque de moniteur.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

NAGE EN EAUX VIVES

M. SCHNEIDER

(juge M SCNEIDER + JF BODENREIDER)

Activités liées aux débits d'eau qui sont faibles en ce moment qui ne portent pas à conséquence sur les sorties et formations programmées par le Comité Est.

Problème de communication avec le National de ce fait beaucoup de retard dans le développement.

Nomination de Marc SCHNEIDER comme Instructeur National. Félicitations du Comité Directeur.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

JURIDIQUE

V.HIMBER

Plan d'action 2009 – 2013 : Service transversal. **Inter-commissions**

Vincent HIMBER souhaite consulter les clubs à travers les CODEP en vue de détecter des juristes et ainsi étoffer la commission Juridique de juristes ayant des spécialités différentes. A cet effet, il sollicite les membres présents.

Décision : Un courrier sera rédigé par Grégoire pour diffusion par Josiane

Regroupements des compétences :

- Commission Juridique des CODEP ⇒ 1 juriste pour le CR
- Détection des Juristes dans les clubs (faire un recensement)
- 1 juriste par Commission (compétences spécifiques en lien avec l'activité)

Servir :

- axe de sécurité en matière juridique, club, membre
- notes d'informations à destination des membres du Comité Est

Orientation en matière de handicap :

- par l'intervention ponctuelle d'une personne atteinte de cécité ayant une formation de sténotypiste pour la saisie des C.R. de réunions. : cette proposition est adoptée à l'unanimité sur son principe.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

SOUTERRAINE

L.CAILLIERE en remplacement de L. CIESIELSKI (excusé)

Stage d'initiation à Chatillon

Stage de perfectionnement ; annulation du fait de mauvaises conditions report en septembre 2009.

Décision : le Comité prend acte de ces actions et remercie l'intervenant

APRES MIDI :

1. APPROBATION DES PV PRECEDENTS :

Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 28 mars 2009 à TOMBLAINE est présenté. Le rapport est présenté aux voix par le Président.

Décision : Le PV est ainsi adopté à l'unanimité des membres présents.

Christian BERGMANN remercie G. Dépit pour le travail de secrétariat général et la qualité de la rédaction des P.V. qu'il a assuré pendant le mandat précédent.

2. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF :

- Grégoire CHIRON prendra contact avec la Maison des Sports de TOMBLAINE, nouveau siège social du Comité Est, afin de mettre en place une procédure afin que le courrier arrivant au siège social soit acheminé à l'adresse du secrétaire général, charge au secrétaire général d'en transmettre une copie au Président.

Décision : Le Comité adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

3. COMITE OLYMPIQUE D'ALSACE :

Le Comité Est devient membre associé, le Comité Est n'est plus membre de droit affilié du fait que le siège social ne se trouve pas en Alsace.

Décision : le Comité prend acte de cette décision.

4. PROCHAINES DATES :

Réunion du Comité Directeur :

- Compte tenu de la faible participation des membres du Comité Directeur et des Présidents de Commission (5 personnes sur 30 personnes) à la sortie découverte organisée par la Commission Souterraine, celle-ci est annulée. De ce fait la prochaine réunion du Comité Directeur se déroulera le **samedi 17 octobre 2009** à la Maison Régionale des Sports de TOMBLAINE début des travaux à 9h00 précise.

Décision : Le Comité adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents et remercie Lucien CIESIELSKI pour la préparation de cette sortie qui sera proposée à une autre date.

Assemblée Générale 2010 :

- Compte tenu de l'organisation des Championnats du Monde par la Commission de Nage avec Palmes du 5 au 7 mars 2010 à VITTEL, Gilles AIME se propose d'organiser l'Assemblée Générale 2010 le 7 mars conjointement aux Championnats du Monde. La réunion du Comité Directeur se déroulera le 6 mars 2010 à 17h00 également à VITTEL.

Décision : Le Comité adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents. Grégoire CHIRON enverra par internet le cahier des charges pour l'organisation de l'Assemblée Générale à Gilles AIME.

- Groupe de Travail « Mise en forme des Statuts et du Règlement Intérieur » :

- Réunion en automne 2009

- Conseil des Comités Départementaux et des Liges :

- Réunion le 5 septembre 2009 à la Maison Régionale des Sports de TOMBLAINE du Conseil des CODEP et Liges en présence de Ch. BERGMANN, Ch. NOSAL, S. DAVID, J. SPILMANN, G. DEPIT, et Ph. LECLERE.
- Prise en charge des frais de déplacement pour cette première réunion, mais sans le repas du midi.

- Campus des Présidents :

- Périodicité bi annuelle, le premier a eu lieu en janvier 2009, donc le suivant sera programmé pour début 2011.

- Groupe de Travail « Harmonisation des Subventions » :

- Réunion le 06 mars 2010 à 14h00 à VITTEL, avant la réunion du Comité Directeur.

Décision : Le Comité adopte ces propositions à l'unanimité des membres présents.

5. LES CONSEILS :

Conseil Interrégional des sages :

- André HEINRICH se charge de contacter tous les anciens qui ont été des pionniers dans les activités subaquatiques du Comité Est.
- Conseil Consultatif

Décision : Le Comité adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

6. INCIVILITES EN GRAVIERE ET SUR LES PLANS D'EAU :

- Des incivilités ont été constatées, et ceci de façons récurrentes, par des responsables de gravière et de plan d'eau, les auteurs sont des plongeurs du Comité Est, de fait Christian BERGMANN rappelle certaines règles élémentaires :

- Prendre contact en arrivant sur les lieux avec le responsable du site pour connaître les règles de bon fonctionnement,

- Respecter ses règles et les autorisations de plonger,

Si non respect de ses règles les autorisations de plonger seront supprimés.

- Christian BERGMANN propose de créer une « Charte de Bonne Conduite »

Décision : Le Comité adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

7. ACHAT D'UNE GRAVIERE PAR LE CODEP 67 :

- Michel LAMBINET présente un diaporama (dimension, situation, coût, photographie) concernant l'achat d'une gravière par le CODEP 67, celui-ci demandant si le Comité Est serait partenaire pour le financement de cette acquisition.
- Michel LAMBINET souligne l'urgence de la décision à prendre
- Anne MULLER demande la date d'échéance du compromis que le président du CODEP.67 a signé avec le vendeur, Michel LAMBINET ne connaît pas cette date.

Décision : Le Comité donne un accord de principe à l'unanimité des membres présents sous réserve de certaines conditions :

- ***Connaître le plan de financement et de cofinancement***
- ***Structure Juridique***
- ***Personnes Morales différentes pour l'acquisition et pour la gestion.***
- ***Prévisionnel d'exploitation.***

8. CLOTURE :

Christian BERGMANN déclare l'ordre du jour épuisé, et remercie chacun de sa participation.
Il déclare la réunion close.

Le Président du Comité
CH. BERGMANN

Le Secrétaire Général
G. CHIRON